

**FOAMGLAS®**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 25-juin-2026

Version 2

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PC® Finish 2,5 SUISSE

Numéro du fiche de données de sécurité OCPC00131

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs
Réservé aux utilisateurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur Pittsburgh Corning Europe
Albertkade 1
3980 - Tessenderlo, Belgium
Adresse e-mail SDS.compliance@owenscorning.com
Site Internet www.foamglas.com

Telephone number T +32 (0)13 661 721, F +32 (0)13 667 854

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +32 (0)13 661 721

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (Poisons Information Centre) +43 1 406 43 43
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentrale/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid +32 70 245 245
Bulgarie	Национален токсикологичен информационен център (National Toxicological Information Centre) National Clinical Toxicology Centre, Emergency Medical Institute "Pirogov" +359 2 9154 409
Croatie	Centar za kontrolu otrovanja/Institut za medicinska istraživanja i medicinu rada +385 1 234 8342
République tchèque	Toxikologické informační středisko +420 2 2491 9293/5402 +42 2 2491 5402
Danemark	GiftnlinjenBispebjerg Hospital +45 82 12 12 12 +45 35 31 55 55
Estonie	Eesti Vabariik Mürgistusteabekeskuse telefoninumber 16662; + 372 794 3794
Finlande	Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
France	ORFILA Hôpital Fernand Widal +33 1 45 42 59 59
Allemagne	Giftnotruf der CharitéCharité-Universitätsmedizin - Campus Benjamin Franklin, Berlin +49 30 19240
Hongrie	Országos Kémiai Biztonsági Intézet (National Institute of Chemical Safety)Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat (Health Toxicological Information Service) +36 80 20 11 99
Irlande	National Poisons Information CentreBeaumont Hospital +353 1 809 21 66 (public, 8am -

	10pm, 7/7)+353 01 809 2566 (Professionals, 24/7)
Italie	Centro Antiveleni (Poisons Centre)Dipartimento di Tossicologia Clinica, Università Cattolica del Sacro Cuore +39 06 305 4343
Lettonie	Valsts Toksikoloģijas centra Saindēšanās un zāļu informācijas centrs. +371 67042473
Lituanie	Apsinuodijimų kontrolės ir informacijos biuras +370 5 236 20 52/ +370 687 53378 +370 687 53378
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)NB Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen +31 30 274 88 88
Norvège	GiftinformasjonenGiftinformasjonssentralen (Helsedirektoratet) +47 22 591300
Pologne	Informacji toksykologicznej (National Poisons Information Centre)The Nofer Institute of Occupational Medicine (Łódź) +48 42 63 14 724
Portugal	Centro de Informação Antivenenos - CIAV - (+351) 800 250 250
Roumanie	Biroul RSI si Informare ToxicologicaApelabil intre orele 8:00 – 15:00 +40 21 318 36 06 (Apelabil intre orele 8:00-15:00)
Russie	Информационно-консультативный токсикологический центр Министерства здравоохранения Российской Федерации (RTIAC)Министерство здравоохранения Российской Федерации (Ministry of Health of the Russian Federation) +74 959 28 16 87 (русский)
Saudi Arabia	The Regional Poison Control Center, Dammam (DPCC) +966 55 388 0087
Slovaquie	Národné toxikologické informačné centrum (National Toxicological Information Centre) (NTIC)University Hospital Bratislava +421 254 77 41 66
Slovénie	Poison CentreDivision of Internal Medicine + 386 41 650 500
Espagne	Servicio de Información ToxicológicaInstituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses +34 91 562 04 20
Suède	Giftinformationscentralen Swedish Poisons Information Centre, Karolinska Hospital +46 833 12 31 (International) 112 - begär Giftinformation (National)
Suisse	Centre Suisse d'Information ToxicologiqueSwiss Toxicological Information Centre 145 / +41 442 51 51 51
Turquie	Toxicology Department and Poisons Centre Refik Saydam Central Institute of Hygiene 0 800 314 7900 (Turkey) only+90 0312 433 70 01
Royaume-Uni	National Poisons Information Service (Newcastle Centre)Regional Drugs and Therapeutics Centre, Wolfson Unit 0844 892 0111 (UK only, 24/7, healthcare professionals only)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Contient

Ciment Hydroxyde de calcium

Conseils de prudence

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
 P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P103 - Lire l'étiquette avant utilisation
 P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers**Autres dangers**

Produit ciment, dont la teneur en chrome VI a été abaissée à < 0,0002% par l'agent réducteur (par rapport au poids à sec total).(H317: Non applicable.)--> Respecter la date de péremption.

L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéros CE (Numéro index)	Numéros CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Ciment portland	266-043-4	65997-15-1	5-<10	Skin Irrit 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Eye Damage 1 (H318) STOTE-SE 3 (H335)	Aucune donnée disponible
Calcium (hydroxyde de)	215-137-3	1305-62-0	5 -< 10	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Damage 1 (H318) STOTE-SE 3 (H335)	02-2119475151-45

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Informations supplémentaires**

Produit ciment, dont la teneur en chrome VI a été abaissée à < 0,0002% par l'agent réducteur (par rapport au poids à sec total).(H317: Non applicable.)--> Respecter la date de péremption.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation	• EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer • Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Contact avec la peau	• Rincer immédiatement au savon et à grande eau • Enlever les vêtements contaminés • Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin
Contact oculaire	• Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes • Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer • Consulter immédiatement un médecin
Ingestion	• NE PAS faire vomir • Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau • Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	• L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée • L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire • Provoque une irritation cutanée • Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite. • Provoque de graves lésions des yeux
-----------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Show this safety data sheet to the doctor in attendance.
-----------------	--

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	• Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant • Jet d'eau (brouillard) • Mousse résistant à l'alcool • Dioxyde de carbone (CO₂) • Poudre d'extinction sèche
--------------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jets d'eau directs
----------------------------------	---------------------------------------

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	• Ininflammable • Non combustible
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	• Évacuer le personnel vers des zones sûres • Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu • En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome • Éviter le rejet dans l'environnement
--	---

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	• Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées • Utiliser l'équipement de protection individuel requis • Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements • Évacuer le personnel vers des zones sûres • Rester en amont du vent • Ne pas respirer les poussières
Pour les secouristes	• Utiliser l'équipement de protection individuel requis • S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	• Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau • Recueillir le produit répandu
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	• Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger
Méthodes de nettoyage	• Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque • Endiguer • Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination • Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination • Empêcher le produit de pénétrer les égouts • Le site doit se doter d'un plan d'urgence en cas de déversement pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées minimisant l'impact des rejets épisodiques

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	• Voir la section 8 pour plus d'informations • Voir la section 13 pour plus d'informations
---------------------------------------	--

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	• Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées • Utiliser l'équipement de protection individuel requis • Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements • Éviter le rejet dans l'environnement • Ne pas respirer les poussières
Remarques générales en matière d'hygiène	• Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit • Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation • Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux • Laver les vêtements contaminés avant réutilisation • Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	• Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé • Maintenir le récipient fermé de manière étanche • Voir Section 10 pour plus d'informations
Matériaux d'emballage	• Conserver dans des récipients correctement étiquetés

Matières incompatibles

- Eau
- Acides
- Métaux
- En cas de contact avec des métaux (aluminium, zinc, étain), peut dégager de l'hydrogène gazeux

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

- Aucune utilisation finale particulière n'a été identifiée à ce jour.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	ACGIH	Australie	Autriche	Belgique	Bulgarie
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0		5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL 4 mg/m ³	1 mg/m ³ TWA (alveolar fraction) STEL 4 mg/m ³	STEL: 4 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³
Ciment portland 65997-15-1		10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	1 mg/m ³ TWA (without asbestos fibers and <1% crystalline silicas), alveolar dust)	
Nom chimique	Croatie	République tchèque	Danemark	Finlande	France
Ciment portland 65997-15-1	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³			TWA: 5 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ Ceiling: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³
Nom chimique	Allemagne	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie
Ciment portland 65997-15-1			TWA: 10 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA: 1 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³ STEL 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³
Nom chimique	Lettonie	Lituanie	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Ciment portland 65997-15-1	TWA: 6 mg/m ³				TWA: 6 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	STEL: 4 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Russie	Slovaquie	Slovénie
Ciment portland 65997-15-1	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³			
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	MAC: 2 mg/m ³ Skin	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: STEL mg/m ³
Nom chimique	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni	
Ciment portland 65997-15-1	TWA: 4 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TLV: 1 mg/m ³ Binding STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	

Dose dérivée sans effet (DNEL)

- Aucune information disponible

Inhalation

(1305-62-0)
 DNEL/DMEL (Workers) Long-term - local effects, inhalation 1 mg/m³
 DNEL/DMEL (Workers) Acute - local effects, inhalation 4 mg/m³
 DNEL/DMEL (General population) Long-term - local effects, inhalation 1 mg/m³
 DNEL/DMEL (General population) Acute - local effects, inhalation 4 mg/m³

Concentration prévisible sans effet (PNEC) • Aucune information disponible

Eau douce	1305-62-0 : 0,49 mg/l
Sédiments d'eau douce	1305-62-0 : 0,49 mg/l
Eau de mer	1305-62-0 : 0,23 mg/l
Terrestre	1305-62-0 : 1080 mg/kg
Impact sur le traitement des eaux usées	1305-62-0 : 3 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

- Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition
- Douches
- Systèmes de ventilation
- Rince-oeils
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Équipement de protection individuelle

- | | |
|--|---|
| Protection des yeux/du visage | <ul style="list-style-type: none"> • Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches • (EN 166) |
| Protection des mains | <ul style="list-style-type: none"> • Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile • Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés • Les gants doivent être conformes à la norme EN 374 |
| Protection de la peau et du corps | <ul style="list-style-type: none"> • Vêtements de protection adaptés • Chaussures ou bottes de protection • Porter des chemises à manches longues et pantalon long |
| Protection respiratoire | <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire • Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149) • Quand les travailleurs sont exposés à des concentrations atmosphériques de particules et de poussières qui dépassent les limites d'exposition, ils doivent porter un respirateur homologué approprié |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Éviter le rejet dans l'environnement
- Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	~ 12 (73%)	Aucun(e) connu(e)
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	non applicable	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	non applicable	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	1.3 kg/m ³	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	faiblement soluble	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Trait d'union	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	Indéterminé(e)(s)	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	Tel qu'il est fourni, le produit n'est pas explosif	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
VOC	non applicable
Densité de liquide	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité	• Réagit avec l'eau • Solution aqueuse basique
-------------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	• Stable dans les conditions normales
------------------	---

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	• Non
Sensibilité aux décharges statiques	• Non

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	• Aucune dans les conditions normales de traitement.
---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	• Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées
----------------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	• Eau • Acides • Métaux • En cas de contact avec des métaux (aluminium, zinc, étain), peut dégager de l'hydrogène gazeux
-------------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la	• Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
---	---

décomposition

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Informations sur le produit**

Contact oculaire
Contact avec la peau
Ingestion

• **Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies**

Provoque de graves lésions des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Aucune donnée disponible.

Corrosion/irritation cutanée

Irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

• D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information toxicologique sur le produit à partir des données sur les composants

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) >2000 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) >2000 mg/kg

ETAmél >5 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard)

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Calcium (hydroxyde de)	= 7340 mg/kg (Rat)	> 2500 mg/kg (Rat)	> 6.04 mg/L (Rat) 4 h
Ciment portland		2000 mg/kg (rabbit)	LC50/4 h 5 mg/l (rat)

11.2 Informations sur d'autres dangers

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Écotoxicité**

Faible niveau de toxicité d'après les composants

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Calcium (hydroxyde de)	CE50r 184.57mg/l 72h CE50 300.4mg/l 3h	CL50 50.6mg/l 96h	CE50 49.1mg/l 48h

12.2. Persistance et dégradabilité

non applicable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes**Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	• L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur • Ne doit pas être rejeté dans l'environnement
Emballages contaminés	• L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur • Éliminer en toute sécurité les récipients vides et les déchets
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	• Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé • Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV • 10 13 14, 17 09 04, 17 01 01

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Polluant marin	non applicable
14.6 Dispositions spéciales	Non
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Dispositions spéciales	Non

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Dispositions spéciales	Non

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Dispositions spéciales	Non

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Ciment portland 65997-15-1	RG 8, RG 10	-

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Rapport sur la sécurité chimique**

Aucune information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Légende

*	Désignation « Peau »	Plafond	Valeur limite maximale
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)	TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)

Date de révision 25-juin-2026

Remarque sur la révision Mise à jour du format du document

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Un soin particulier a été apporté à la préparation de l'information contenue dans cette fiche des données de sécurité, mais le producteur n'y émet aucune garantie commerciale. Le producteur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une mauvaise utilisation de ce produit ou d'une mauvaise interprétation de cette information.

Fin de la Fiche de données de sécurité